



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

diabète

Question écrite n° 91317

Texte de la question

M. Jean-Claude Buisine attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le dépistage du diabète gestationnel. En effet, cette maladie est un trouble qui concerne 3 % à 10 % des femmes enceintes. Il traduit une mauvaise tolérance aux sucres pendant la grossesse et disparaît après l'accouchement. Ainsi, le diagnostic précoce et ce dépistage sont essentiels et nécessaires pour limiter les risques tant pour la mère que pour l'enfant. Actuellement, le dépistage du diabète gestationnel n'est pas systématique, mais il est courant au 6ème mois de grossesse. Pourtant, il semble que ce dépistage soit pratiqué sur une échelle beaucoup plus large. Dans un rapport de 2005, la Haute autorité de santé (HAS) se montrait elle-même réservée quant à l'efficacité globale et aux effets induits indésirables de dépistages très largement pratiqués. Par conséquent, il souhaiterait savoir s'il est prévu de réactualiser les recommandations de la HAS et d'optimiser l'usage des moyens consacrés face au risque de diabète gestationnel.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Buisine](#)

Circonscription : Somme (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91317

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 novembre 2015](#), page 8415

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)